

COUPE REGIONALE DE CYCLO-CROSS NOUVELLE AQUITAINE

REGLEMENT 2023 / 2024

Article 1 - Objectif

Afin de favoriser la promotion du cyclo-cross sur l'ensemble du territoire, la commission Régionale de Cyclo-cross de Nouvelle Aquitaine a décidé de renouveler la coupe régionale.

Article 2 - Participation

Cette coupe des jeunes est réservée aux compétiteurs dames et hommes des 12 départements des **catégories U13 (Benjamins), U15 (Minimes), U17 (Cadets)**.

Elle se déroule cette saison **sur 8 week-end et 13 épreuves** avec un classement final par addition de points prenant en compte les 4 meilleurs résultats.

Article 3 – Répartition des points

- *Barème des points attribués :*

30-25-22-20-19-18-17-16-15-14-13-12-11-10-9-8-7-6-5-4-3-2-puis 1 - 1 point pour tout coureur classé.

Article 4 – Bonus Dames

- *Dames*

Un classement dans les 10 premières places au scratch mixte sera bonifié de 5 points.

Un classement dans les 5 premières places au scratch mixte sera bonifié de 10 points.

Les deux bonus ne sont pas additionnables.

Article 5 – Ex-aequo et égalité

En cas d'égalité au classement final il sera appliqué la règle suivante :

- 1- En cas d'ex-aequo :

Il sera tenu compte du plus grand nombre de participations.

- 2- *En cas de nouvelle égalité :*

Il sera tenu compte du meilleur classement dans le championnat régional.

Article 6 – Epreuves retenues

Les cyclo-cross ci-dessous sont retenus pour établir le classement général :

Manche 1	8 octobre	Bègles (33)	Barème 1
Manche 2-A	14 octobre	Chaptelat (87)	Barème 1
Manche 2-B	15 octobre	Vouillé (86)	Barème 1
Manche 3	29 octobre	Le Palais sur Vienne (87)	Barème 1
Manche 4.	01 novembre	Saint-Angeau (16)	Barème 1
Manche 5 A	04 novembre	Buxerolles (86)	Barème 1
Manche 5 B	05 novembre	Ambazac (87)	Barème 1
Manche 6	19 novembre	Oloron-Sainte-Marie (64)	Barème 1
Manche 7 A	3 décembre	Bosmie l'Aiguille (87)	Barème 1
Manche 7 B	3 décembre	Citadelle du Château d'Oléron (17)	Barème 1
Manche 7 C	3 décembre	Pau (64)	Barème 1
Manche 8 A	16 décembre	Salies-de-Béarn	Barème 1
Manche 8-B	17 décembre	Eymouthiers (16)	Barème 1

Article 7 – Cas de deux épreuves consécutives

Les week-ends du 14 et 15 octobre / 04 et 05 novembre / 16 et 17 décembre

Les compétiteurs peuvent participer à une épreuve ou aux deux épreuves. Dans ce cas, la meilleure place sera retenue pour l'addition des points.

Article 8 - Résultats

Le format excel pour la transmission des résultats est obligatoire.

Les résultats des épreuves devront être transmis dans les meilleurs délais soit dans les 48 heures après l'épreuve enfin de permettre un suivi rapide à :

- Comité régional contact@nouvelleaquitaine-cyclisme.fr
Et
- Marina Morlaas marinamorlaas@hotmail.fr

La diffusion des résultats sera sur le site internet du comité régional.

Article 9 - Récompenses

Les trois premier-e-s de chaque catégorie au classement général final suite à la dernière manche.

Les récompenses seront attribuées le 7 janvier au championnat régional à Saint-Angeau (16).

Article 10 – Catégories et temps de course

Catégorie	Années de naissance	Temps de course
U-13-	2012 – 2013	15 Minutes
U-15 -	2010 – 2011	20 Minutes
U-17	2008 – 2009	30 Minutes

Le temps de course sera estimé en fonction du temps du 1^{er} tour pour les benjamins (U13) et minimales (U15). Il sera fonction de la moyenne des 2 premiers tours pour les cadets (U17).

Article 11 – Règle de mise en grille

Lors de la 1^{ère} manche, l'ordre de départ sera réalisé par la commission régionale de Cyclo-cross en lien avec le CTS. Pour les manches suivantes, il sera pris en compte le classement du challenge.

Article 12 – Matériel

Compte tenu qu'il s'agit de la promotion de la discipline afin d'accueillir un maximum de participants, les VTT sont autorisés.

Article 13 – Obstacles

Pour la hauteur des planches ne peuvent pas excéder 20cm pour les minimes, 40cm pour les cadets et sont proscrits pour les catégories inférieures à minimes.

Article 14 – Règle des 80%

Pour des raisons évidentes de promotion du sport cycliste, il ne sera pas appliqué la règle des 80%.

Article 15 – Dépannage

- Un poste de dépannage pourra être aménagé dans une partie prairie il sera matérialisé :
« Début et Fin de dépannage »
- **Tout coureur amené à être dépanné hors des postes prévus sera automatiquement mis hors course de l'épreuve suivant les articles 5.1.038 à 5.1.040.**

Article 16 – Mise en grille Championnat Régional et inter-région

- Le classement de cette coupe après la manche 8.B servira de support pour la mise en grille du championnat régional pour les U15 et U17.
- Le classement général final de cette coupe servira de support pour la mise en grille de l'épreuve inter-région de la saison 2024-2025.

Article 17 – Modification du présent règlement

La Commission de cyclo-cross est chargée de veiller au bon déroulement de cette coupe régionale.

Elle est habilitée à modifier toute ou partie du présent règlement.